



La limite de fréquence des frais d'exécution d'ordonnance :

UN BON MOYEN DE MAÎTRISER LES COÛTS DES RÉGIMES MÉDICAMENTS

La Financière Sun Life cherche constamment des moyens d'aider les promoteurs à réduire les coûts de leur régime de remboursement de frais de médicaments tout en encourageant les participants à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils se procurent des médicaments sur ordonnance. La limite de fréquence des frais d'exécution d'ordonnance est une nouvelle option offerte au titre de tous les régimes avec carte-médicaments, à l'extérieur du Québec. Cette option vous permet de limiter le nombre de fois où les frais d'exécution d'ordonnance de médicaments d'entretien sont couverts par le régime.

Économisez
67%* sur les
frais d'exécution
d'ordonnance

LIMITE DE FRÉQUENCE DES FRAIS D'EXÉCUTION D'ORDONNANCE : VUE D'ENSEMBLE

- Option facultative offerte au renouvellement de tous les régimes avec carte-médicaments.
- Seuls les médicaments d'entretien** sont visés, puisqu'ils peuvent généralement être délivrés pour une période de trois mois. Il s'agit de médicaments qui appartiennent notamment aux catégories suivantes : antiasthmatiques, hormonothérapie substitutive, antiparkinsoniens, contraceptifs oraux et transdermiques, médicaments utilisés en cardiologie, antihypertenseurs, médicaments visant à réduire le taux de cholestérol, médicaments pour le traitement du diabète et agents thyroïdiens.
- Certains médicaments d'entretien sont exclus pour des raisons particulières liées, par exemple, au coût et à la conservation du médicament, à l'adhésion au traitement ou au suivi du patient, notamment les suivants : antibiotiques contre les infections, anxiolytiques/sédatifs, somnifères et médicaments narcotiques contre la douleur. Sont également exclus les médicaments très onéreux pour lesquels une provision d'un mois est indiquée pour éviter les pertes, comme dans le cas des thérapies géniques.
- La Sun Life recommande à ses clients de limiter à cinq par période de référence le nombre de fois où les frais d'exécution d'ordonnance de médicaments d'entretien peuvent être couverts par le régime.
- L'option limite de fréquence n'est pas disponible au Québec pour le moment. D'autres options sont toutefois offertes dans cet important marché pour aider les clients à maîtriser les coûts des médicaments.
- Un processus de demande d'exception basée sur des critères médicaux est offert aux participants qui doivent se procurer plus fréquemment un médicament d'entretien.

COÛTS ET ÉCONOMIES

Combien mon organisation pourrait-elle économiser?

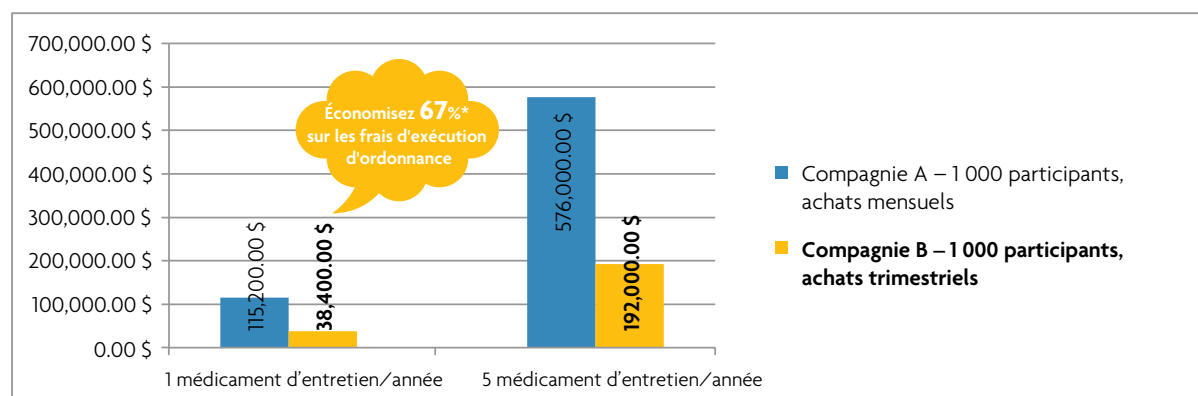
Savez-vous qu'on peut se procurer la plupart des médicaments d'entretien trimestriellement et obtenir des réserves de 90 à 100 jours, mais qu'un grand nombre de participants continuent d'engager trop de frais d'exécution d'ordonnance en n'achetant que des réserves d'un mois, voire d'une semaine?

Voyons un exemple illustrant à quel point l'option limite de fréquence pourrait aider votre organisation à réduire ses frais d'exécution d'ordonnance :

Jean Tremblay, participant de votre régime, prend actuellement un médicament d'entretien qu'il achète tous les mois, de sorte qu'il engage des frais d'exécution d'ordonnance d'environ 115 \$ par année, c'est-à-dire 12 fois 9,60 \$ (frais moyens à l'échelle nationale)¹. Un jour, il commence à se procurer ses médicaments tous les trimestres, et ses frais annuels d'exécution d'ordonnance passent à 38,40 \$, **soit une réduction de 67 %**.

La limite de fréquence des frais d'exécution d'ordonnance :

UN BON MOYEN DE MAÎTRISER LES COÛTS DES RÉGIMES MÉDICAMENTS



INTÉGRATION AVEC D'AUTRES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉGIMES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MÉDICAMENTS

L'option limite de fréquence s'inscrit dans nos solutions de gestion des coûts des médicaments **ChoixRadieux**, comme le plafond applicable aux frais d'exécution d'ordonnance, le remplacement par le substitut générique, l'autorisation préalable et le régime d'assurance-médicaments à efficacité éprouvée.

COMMUNICATION DESTINÉE AUX PARTICIPANTS

Nous avons conçu une Foire aux questions (FAQ) afin d'informer les participants au sujet de la limite de fréquence.

Comment les participants de votre régime peuvent-ils contribuer à la maîtrise des coûts du régime de remboursement de frais de médicaments?

Nous encourageons les participants à discuter avec leur médecin (ou leur pharmacien) des quantités de médicaments d'entretien qu'ils peuvent se procurer à la fois. Voici quelques exemples de ce que les participants peuvent faire pour réduire le coût de leurs médicaments :

- Acheter une réserve de médicaments pour une période de trois mois à la fois et ne payer ainsi qu'une fois les frais d'exécution d'ordonnance.
- Comme les frais d'exécution d'ordonnance peuvent beaucoup varier d'une pharmacie à l'autre, comparer les prix afin de trouver l'établissement qui offre la meilleure valeur.
- Demander au pharmacien s'il existe un équivalent générique moins cher du médicament prescrit.

Prenez des mesures dès maintenant pour protéger la valeur de votre régime dans l'avenir

La limite de fréquence liée aux frais d'exécution d'ordonnance est l'une des diverses options de gestion des coûts des médicaments proposées par les Garanties collectives de la Financière Sun Life pour aider les employeurs à maîtriser leurs coûts et à assurer la pérennité de leur régime.

DES QUESTIONS?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant groupe à la Financière Sun Life.

¹ Frais d'exécution d'ordonnance moyens à l'échelle nationale : 9,60 \$. Source : IMS Brogan, 2013

* Les économies possibles sont en fonction du changement de comportement des participants en ce qui a trait aux frais d'exécution d'ordonnance.

** Les médicaments d'entretien sont généralement utilisés pour le traitement d'affections chroniques (à long terme) et ils peuvent être délivrés en grandes quantités (par exemple, des réserves de 90 jours et plus). Ils sont souvent utilisés également pour des maladies dont le traitement pourrait vraisemblablement durer plus d'un an.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.
PDF6306-F 04-14 rj-an